



ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC

**EXTRAIT DE PÉTITION**  
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 305 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'en mars 2022, le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) a pris la décision de mettre fin aux cinq programmes régionaux à compter de 2022-2023, et ce, pour des raisons d'enjeux budgétaires liés au transport scolaire, entre autres;

CONSIDÉRANT QUE le CSSRDN a pris cette décision de façon unilatérale sans aucune consultation, que ce soit auprès des parents, des élèves concernés, des équipes d'instructeurs ou des enseignants spécialisés;

CONSIDÉRANT QU'il y a mélange des genres par le CSSRDN qui, publiquement, comparent ces programmes régionaux de haut niveau à des profils scolaires ou parascolaires;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes de haut niveau favorisent fortement la réussite éducative des jeunes et qu'ils leur permettent de compétitionner aux niveaux régional et provincial, et ce, à la mesure de leurs attentes et de leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE de les abolir au profit de potentiels profils scolaires ou parascolaires locaux diluerait non seulement le talent des jeunes, mais aussi l'expertise des équipes d'instructeurs et d'enseignants spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE chaque école ne pourrait pas, de façon locale, construire toutes les infrastructures et installations nécessaires à la pratique de ces cinq programmes de haut niveau;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- que les cinq programmes régionaux soient maintenus dans leur forme actuelle;
- que des discussions soient entamées avec la communauté de ces cinq programmes afin de trouver des voies de passage qui permettraient d'éliminer l'enjeu budgétaire lié aux frais de transport scolaire.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Enrico Ciccone  
Député de Marquette

26 avril 2022

Date de signature de l'extrait